RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

WILSON BATIMENT
Société A Responsabilité Limitée
Capital de 2.000,00 €
Siège social : SAINT-DENIS (93210), 222 AVENUE DU PRESIDENT WILSON,
RCS BOBIGNY n° 513 249 789

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ
Le mercredi 1er janvier
A 18 heures

Les associés se sont réunis au siège social de la société en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :
- Monsieur Atief BUTT-MAHMOOD propriétaire de 100 parts, ci 100
- Monsieur Asif BUTT-MAHMOOD propriétaire de 100 parts, ci 100

- Total égal au nombre de parts 200

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Atief BUTT-MAHMOOD préside la séance en qualité de gérant de la société.

Conformément aux dispositions règlementaires, le texte des résolutions proposées et le rapport de gérance ont été tenus au siège social à la disposition des associés et ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée donne acte au président de ces déclarations.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

PREMIERE RESOLUTION (Transfert du siege social) :

L'Assemblée Générale des associés décide de transférer le siège social de la société à partir du 1er janvier 2025. L'adresse du siège social change de :

222 avenue du Président Wilson – 93210 La Plaine Saint-Denis

à :

[redacted]

En conséquence, l'**article 4 des statuts** est modifié pour refléter ce changement d'adresse.

Ce transfert entraîne la fermeture de l'ancien siège à Saint-Denis et l'ouverture du nouveau siège à Sarcelles, où la société poursuivra son activité de courtage en travaux de bâtiment.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

[redacted]

DEUXIEME RESOLUTION (Changement de dénomination) :

L'Assemblée Générale des associés décide de modifier la dénomination sociale de la société. À compter du 1er janvier 2025, la société, actuellement dénommée :

◆**WILSON BATIMENT**

prendra la nouvelle dénomination sociale suivante :

◆ **WILSON PATRIMOINE**

En conséquence, l'**article 3 des statuts** est modifié pour refléter ce changement de dénomination sociale.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION (Reconstitution des capitaux propres) :

L'Assemblée Générale des associés décide de prendre acte de la nécessité de procéder à la reconstitution des capitaux propres de la société, conformément aux dispositions légales et statutaires applicables. Après examen des comptes de la société et de la situation financière actuelle, il est décidé ce qui suit :

- **Mesures de reconstitution des capitaux propres**
 Il est décidé de procéder à la reconstitution des capitaux propres, par **l'affectation des bénéfices réalisés en 2023** : Une partie des bénéfices réalisés en 2023 sera affectée à la reconstitution des capitaux propres, en les plaçant dans des réserves légales ou statutaires.

En conséquence, l'Assemblée donne tous pouvoirs au gérant pour procéder à la mise en œuvre de cette reconstitution, y compris la réalisation de toute opération nécessaire et la modification des statuts, si nécessaire, afin de refléter les nouvelles valeurs des capitaux propres.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

En autant d'originaux que nécessaire.

Monsieur Asif BUTT-MAHMOOD , Associé(e)



Monsieur Atief BUTT-MAHMOOD Associé(e) et Gérant



Je soussigne M. BUTT-MAHMOOD Atief

atteste sur l'honneur que ce document

est conforme a l'original

Fait le 01/01/2025 a Sarcelles

